



Direction Egalité et Prévention Citoyenne

DÉCISION n°2025/062

Objet : Convention de prestation pour l'organisation d'ateliers auprès des élèves de CM2 de la Ville, sur la thématique "historique des droits des femmes : regard sur l'égalité filles/garçons" - Association Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles Sud Est Francilien (CIDFF SEF)

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance portant notamment sur le niveau de violence et tout particulièrement le niveau des violences intrafamiliales ;

Vu la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance et notamment l'axe de cette stratégie portant sur l'accès aux droits et la prévention des violences intrafamiliales ;

Vu le projet de convention avec l'association Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles Sud Est Francilien (CIDFF SEF) ;

Considérant la nécessité de mettre en place des actions de prévention des violences et d'éducation à l'égalité femmes/hommes ;

Considérant l'intérêt d'agir en la matière dès les écoles élémentaire ;

Considérant l'expertise de l'association Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles Sud Est Francilien (CIDFF SEF) en matière, représentée par Madame Sabine VADEZ agissant en qualité de Directrice.

DÉCIDE :

Article 1

De signer une convention de prestation avec l'association Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles, Sud Est Francilien (CDIFF SEF), située 5 boulevard de l'Europe à EVRY-COURCOURONNES (91000), pour la mise en place de 17 ateliers d'1h30 en direction des classes élémentaires. Ces ateliers se dérouleront les 21, 25, 31 mars 2025, les 1^{er}, 4, 8 et 10 avril 2025 et le 13 et 16 mai 2025 sur une thématique « historique des droits des femmes : regard sur l'égalité filles/garçons » à destination des élèves de CM2 des écoles de la Commune.

Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 3 200 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2025.

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 25 février 2025

Pour le maire absent et par délégation


Sarah JAUBERT
1ère Adjointe au Maire

